

Monsieur le Président
Mauges Communauté
Rue Robert Schuman
La Loge – CS 60111 – Beaupréau
49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

Le 2 mars 2020, à Nantes

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2020-03-0031
Vos réf. : Avenant 2020 - CRBV 2017-2019 Goulaine Divatte Haie d'Allot

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) « Goulaine, Divatte, Haie d'Allot » - Avenant 2020 pour lequel la Communauté d'Agglomération assure la coordination et le pilotage.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour les sous-bassins versants « Goulaine, Divatte, Haie d'Allot ».

Enjeux	Objectifs
Goulaine	
Cohérence et organisation	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter : <ul style="list-style-type: none"> - les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires) issus des ruissellements urbains, de la viticulture, du maraîchage, etc., - les phénomènes d'érosion (sable, etc.), - les phénomènes d'inondation et assurer un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre

Qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la gestion hydraulique du marais et assurer une préservation des zones humides - Restaurer, entretenir les cours d'eau et renforcer l'outil technique de gestion - Assurer la transparence migratoire des ouvrages
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant) - Expérimenter et évaluer dans un bassin versant la limitation des ruissellements (techniques généralisables et répondant aux spécificités des activités agricoles du territoire) - Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration en particulier pour celles proches du marais. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration
Divatte – Haie d'Allot	
Cohérence et organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'opportunité d'élargir l'aire de compétence de l'EPCI chargé de la gestion de la Divatte à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant - Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre
Qualité des milieux	Poursuivre voire développer la restauration et l'entretien des cours d'eau
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 18 février 2020 et a émis un **avis favorable**.

Les actions proposées dans l'avenant s'inscrivent dans la continuité du CRBV 2017-2019 et répondent pleinement aux enjeux et objectifs du SAGE fixés pour ces sous-bassins versants.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7 (+1 pouvoir)	1	7	0

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire